

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SPORTS

Arrêté du 28 mars 2022 accordant la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport

NOR : SPOV2209969A

La ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 131-14, R. 131-25, R. 131-26-1, et R. 131-26-2 ;
Vu l'avis du Comité national olympique et sportif français en date du 1^{er} février 2022,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport susvisé est accordée jusqu'au 31 décembre 2025 à la fédération sportive désignée ci-après pour la pratique de la discipline indiquée :

Nom de la fédération sportive	Discipline déléguée
Fédération française des échecs	Les échecs

Art. 2. – Le présent arrêté est publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 mars 2022.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des sports,
G. QUÉNÉHERVÉ